

**Épreuves communes Terminales S  
Lycée Henri IV - Béziers - Mars 2010**

**Épreuve majeure - Géographie - Un sujet au choix**

**Sujet de composition N° 1**

*L'hyperpuissance américaine*

**Sujet de composition N° 2**

*L'organisation de la façade atlantique des États-Unis*

**Étude d'un ensemble documentaire**

*La criminalité transnationale: La face noire de la mondialisation*

**Liste des documents**

**Document 1** Carte: *Trafics et activités criminelles transnationales*

**Document 2** Carte: *Lutte contre le blanchiment de capitaux, paradis fiscaux et pays non coopératifs*

**Document 3** Texte: Serge Sur - Revue *Questions internationales*. N° 40. Novembre décembre 2009. Mondialisation et criminalité *Crimes sans châtime* Page 5

**Document 4** Texte: Mickaël R. Roudaut. *Crime organisé, un acteur global*. Revue *Sécurité globale*. Automne 2008. Institut Choiseul pour la politique internationale et la géoéconomie.

**Document 5** Carte: *La saturation des routes maritimes et les zones à risques*.

**Épreuve mineure - Histoire - Un sujet au choix**

**Commentaire de documents N° 1**

*Les accords d'Helsinki (1er août 1975)*

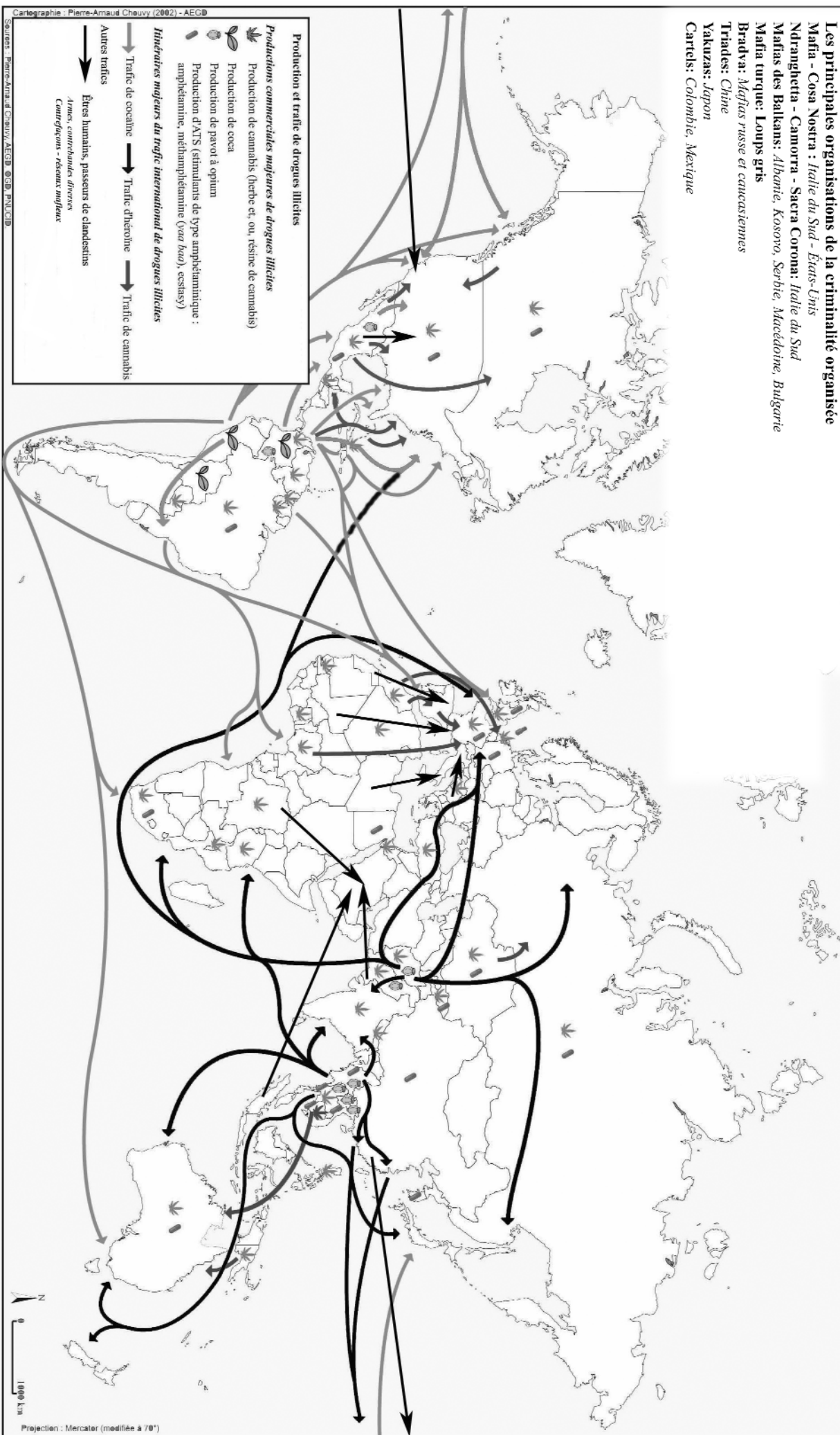
**Commentaire de documents N° 2**

*La colonisation fut-elle une bonne affaire pour la métropole ?*

**Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, Albin Michel, 1984, Le Seuil, 1989, p. 367-37**

### Trafics et activités criminelles transnationales

- Les principales organisations de la criminalité organisée**  
Mafia - Cosa Nostra : *Italie du Sud - États-Unis*  
Ndrangheta - Camorra - Sacra Corona : *Italie du Sud*  
Mafias des Balkans : *Albanie, Kosovo, Serbie, Macédoine, Bulgarie*  
Mafia turque : *Loups gris*  
Bratvya : *Mafias russe et caucasiennes*  
Triades : *Chine*  
Yakuza : *Japon*  
Cartels : *Colombie, Mexique*



Cartographie : Pierre-Arnaud Cheuvy (2002) - AEGD  
Sources : Pierre-Arnaud Cheuvy, AEGD © 2002, PNUCID

## LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX : « PARADIS FISCAUX » ET PAYS DITS « NON COOPÉRATIFS »



d'après *Questions Internationales* n°34,  
La Documentation française, Paris, novembre-décembre 2008

SciencesPo.

## Document 3

**Serge Sur** - Questions internationales. N° 40. Novembre décembre 2009. *Mondialisation et criminalité*  
**Crimes sans chatiment**

La mondialisation économique n'a évidemment pas créé la criminalité organisée. Son activité internationale existe depuis longtemps - réseaux de prostitution forcée, trafics de drogue, fausse monnaie, trafics d'armes, évasion fiscale, etc. Elle n'a pas non plus développé la dérive criminelle de certains mouvements, violente pour ceux qui se disent de libération, ou économique pour certaines sectes religieuses. Les premiers ont d'abord cherché des sources de financement qui ont pu devenir leur souci principal, à l'abri d'objectifs politiques ou idéologiques revendiqués. Les secondes ont été parfois conçues et organisées comme des entreprises à but financier, et ont prospéré sous le masque de la quête spirituelle. Ces organisations non gouvernementales d'un type particulier ou ces acteurs non étatiques délinquants ont toujours joué des différences des législations, du saute-mouton à travers les frontières, et contribué à une transnationalisation économique clandestine. La mondialisation leur offre des terrains de chasse beaucoup plus vastes et ouverts.

Associée aux nouvelles technologies, l'internet spécialement, qui universalise jeux en ligne, piratage de cartes bleues ou de comptes bancaires, commercialisation des contrefaçons, vente de produits interdits dans certains Etats, pillage de données, la criminalité organisée permet à des groupes occultes de développer des activités nouvelles contre lesquelles police et justice sont d'abord prises de court, de disposer ainsi d'un temps d'avance sur les appareils de surveillance et de répression. La criminalité organisée peut s'appuyer sur la tendance à l'ouverture des frontières et à la libération des échanges, qui implique un abaissement des standards et un desserrement des contrôles.

## Document 4

**Crime organisé, un acteur global**

Économie de l'immigration clandestine : un facteur de redéfinition des relations Nord/Sud

De 500 000 à 1 million de personnes, mues par l'aspiration à une vie meilleure, pénétreraient chaque année clandestinement le territoire communautaire (ou deviennent illégaux à l'expiration de leurs visas). Ils viennent grossir les rangs des quelque 8 millions de clandestins vivant sur le sol européen (200 à 400 000 en France).

Illégaux, ils ne peuvent normalement prétendre travailler légalement. Ils utilisent donc des faux papiers (ou ceux de personnes en règle) ou assurent leur subsistance au sein des circuits de l'économie souterraine dans les secteurs en tension du BTP, de la restauration ou de la confection (notamment la fabrication et revente de contrefaçons) illustrant les liens entre immigration clandestine, traite des personnes (en cas de traitement inhumain et dégradant) et travail illégal.

La fermeture virtuelle des frontières européennes à certaines catégories de migrants les renvoie inévitablement vers la sphère criminelle.

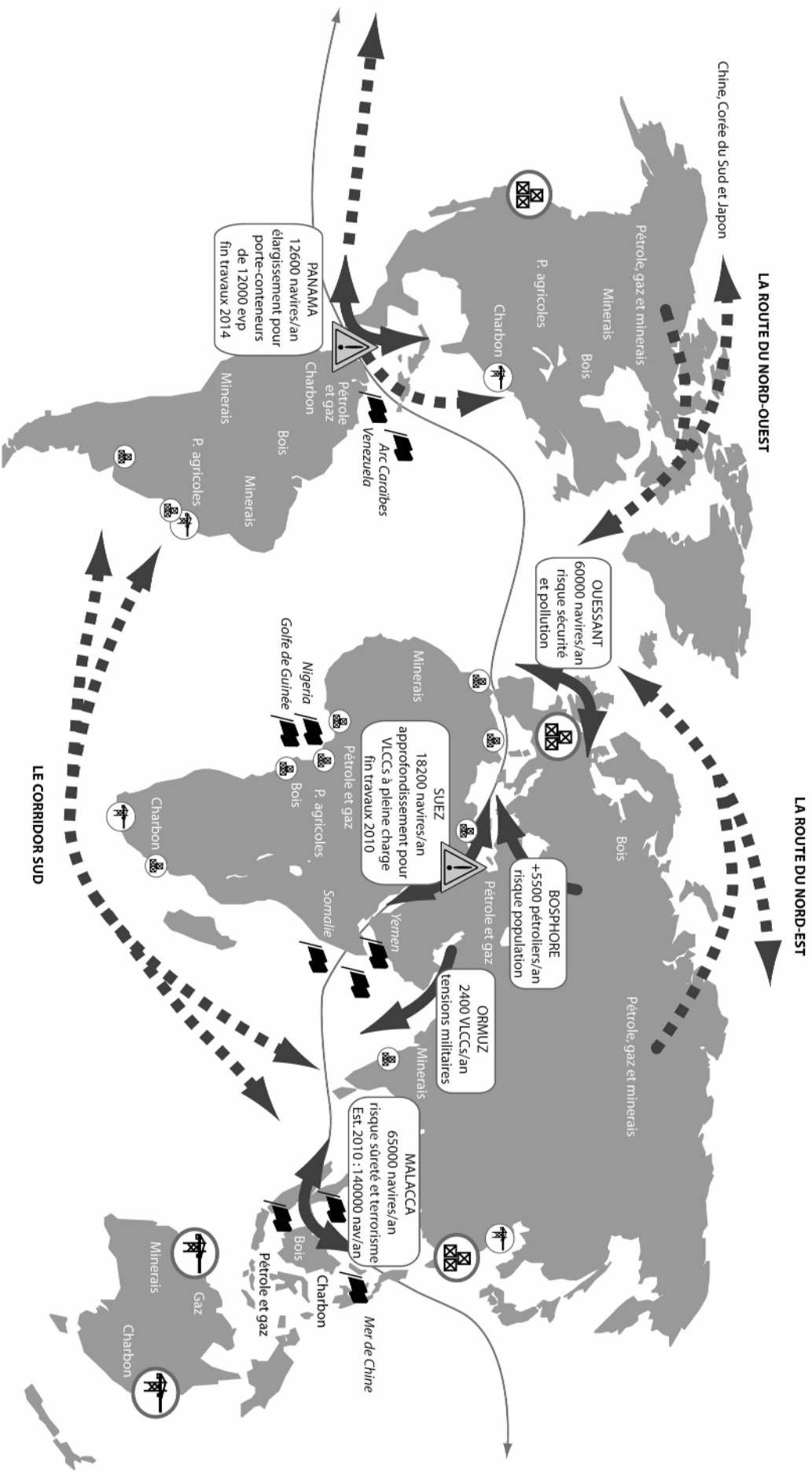
Au final, plus la pression migratoire s'accroît et plus les frontières se ferment. Plus elles se ferment et plus le crime organisé, intermédiaire obligé, en tire profit.

Ici comme ailleurs, le crime organisé, animé par la perspective de gains financiers rapides, œuvre activement, non seulement à l'organisation des filières d'émigration mais aussi au recrutement actif des migrants. Une économie tournée vers l'émigration offrant toutes sortes de services aux candidats à l'exil s'est donc développée, en Afrique comme ailleurs, le long des axes de transit.

Sécurité globale. Automne 2008. **Mickaël R. Roudaut**



# CARTOGRAPHIE ISEMAR / LA SATURATION DES ROUTES MARITIMES MONDIALES



Sources : ISEMAR Nantes saint-Nazaire, ISL, Brème, Lloyd Shipping Economist, Lloyd List, Journal, Journal de la Marine Marchande, Le Marin.

Conception et réalisation : Romuald Lacroix, ISEMAR, 2007.

**Les routes maritimes d'aujourd'hui et de demain :**

- la grande route conteneurisée est-ouest.
- les nouvelles routes maritimes en projet ou en essor.
- les grandes matières premières exportées.

**Les zones sensibles :**

- Les points de passage maritimes névralgiques.
- les travaux d'agrandissement des voies maritimes.
- les zones de piraterie.

**Les besoins en équipements et infrastructures :**

- saturation au niveau des terminaux conteneurs.
  - saturation aux abords des terminaux vracquiers.
- evp : Equivalents à Vingt Pieds de longueur, soit 5,90m.  
Longueur standard d'un conteneur (capacité de transport de 28 tonnes ou 33 mètres cubes).  
VLCC : Very Large Crude Carrier; Supertanker de 160 000 tonnes et plus (capacité de transport de 2 millions de barils).

## Étude d'un ensemble documentaire: Questions

### La criminalité transnationale: La face noire de la mondialisation

#### Première partie

1. Comment s'explique la répartition à l'échelle planétaire des différents trafics ? (Document 1)
2. Que sont les paradis fiscaux. De quels types de pays s'agit-il ? ? (Document 2)
3. Comment les groupes criminels se sont-ils développés ? (Document 1, 3 & 4)
4. Comment peut-on relier les différents circuits de produits illicites et le développement des réseaux de transports? (Documents 1, 4 & 5)

#### Seconde partie

À l'aide des documents, de vos réponses aux questions et de vos connaissances proposez une réponse organisée à la problématique suivante: pourquoi la criminalité transnationale est-elle la face noire de la mondialisation?

### Épreuve mineure - Histoire - Un sujet au choix

Sujet 2

Sujet 1

#### Les accords d'Helsinki (1er août 1975)

1. Égalité souveraine, respect des droits inhérents à la souveraineté. Les États participants respectent mutuellement leur égalité souveraine, ainsi que tous les droits inhérents à la souveraineté, y compris le droit de chaque État à l'intégrité territoriale, à la liberté et à l'indépendance politique. Ils respectent le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, social, économique et culturel.
2. Non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.
3. Inviolabilité des frontières. Les États participants tiennent mutuellement pour inviolables toutes les frontières.
4. Intégrité territoriale. Les États participants s'abstiennent de faire du territoire de l'un d'entre eux l'objet d'une occupation militaire ou d'autres mesures comportant le recours direct ou indirect à la force.
5. Règlement pacifique des différends. Les États participants règlent leurs différends entre eux par des moyens pacifiques, de manière à ne pas mettre en danger la paix, la sécurité internationale et la justice.
6. Non-intervention dans les affaires intérieures. Les États participants s'abstiennent de toute intervention directe, indirecte, individuelle ou collective dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence d'un autre État participant, quelles que soient leurs relations mutuelles. Ils s'abstiennent d'aider directement ou indirectement des activités terroristes ou subversives visant au renversement violent du régime d'un État participant.
7. Respect des droits de l'Homme et des libertés. Les États participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Ils favorisent et encouragent l'exercice effectif des libertés et des droits civiques, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine.

**Extraits de l'acte final de la conférence, signé par 33 États européens- U.R.S.S. comprise-, les États-Unis et le Canada.**

#### Questions

1. Présentez ce texte en précisant le contexte de son élaboration. Qui sont les signataires ? Quel est le but de sa rédaction ?
2. Relevez et expliquez les passages qui aboutissent au maintien du statu quo en Europe. À qui profitent ces dispositions ?
3. ces dispositions étaient-elles de nature à satisfaire la population des pays communistes d'Europe ?

#### La colonisation fut-elle, au plan économique, une bonne affaire pour la métropole ?

«De 1880 à 1930, une minorité de Français convaincus conquièrent et occupent un empire auquel la France ne croit pas (...) La résistance à la colonisation rassemble alors les économistes libéraux (...), les nationalistes de droite [et] les socialistes (...) À une époque où le marché intérieur (est) limité (...) par la faible croissance des revenus, les colonies deviennent la " béquille " d'un capitalisme (...) qui se heurte au problème des débouchés (...).

A une période où la France importe essentiellement des matières premières agricoles alimentaires et textiles et exporte des vêtements, et des produits de la métallurgie, le marché colonial garantit au patronat français un débouché sûr et protégé (...) Le domaine colonial assure aussi aux capitaux privés qui s'y sont investis des taux de profit particulièrement élevés (...). Il permettait aussi au bataillon des couches nouvelles qui ne pouvaient trouver dans l'industrie l'espoir d'une promotion rapide (...) l'occasion d'exercer une autorité, de bénéficier de l'uniforme, des honneurs (...) d'une solde élevée, d'un logement entretenu par une domesticité presque gratuite, de soins médicaux et de congés en métropole. L'empire permettait à la paysannerie modeste (...) d'acquérir des terres (...).

De 1880 à 1930, alors que (...) l'opinion reste indifférente (...), la " mise en valeur " qui en est faite est bien l'expression d'un capitalisme à une certaine étape de son développement (...) C'est le capitalisme concurrentiel des petites et moyennes entreprises qui impose finalement sa stratégie de " mise en valeur " de l'empire (...).

Ce monopole colonial offrait aux producteurs coloniaux des prix supérieurs à ceux du marché mondial, [et] garantissait à l'industrie métropolitaine un débouché solvable (...) Jusqu'en 1930, l'impérialisme colonial vivait en harmonie avec le capitalisme français.

(...) A partir de cette date, s'entame la procédure de divorce. À partir de 1930, on assiste en effet au croisement des temps historiques. Au moment où se multiplient les critiques (...) l'empire entre de plain-pied dans la conscience des Français. Au moment où la désaffection de certains milieux d'affaires commence à se manifester, des voix s'élèvent de tous les horizons politiques pour célébrer la grandeur de la France impériale.»

**Jacques Marseille, Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce, Albin Michel, 1984, Le Seuil, 1989, p. 367-370.**

#### Questions :

1. Qui s'oppose au départ à la colonisation ? 2. Quelle est l'attitude de l'opinion avant les années trente ? 3. Quel avantage les producteurs coloniaux retirent-ils du système colonial ? 4. Quel paradoxe apparaît après 1930 entre le discours politique et la situation économique ?